

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/03/2022

Dossier complet le :

22/03/2022

N° d'enregistrement :

2022-12410

1. Intitulé du projet

Projet de lotissement "Le Clos des Vignes 3"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LE S LOGES TERRAINS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BOUTIN PASCAL

RCS / SIRET

7 5 3 0 1 7 5 2 4 0 0 0 2 0

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39b Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha	Projet immobilier sur un terrain d'assiette de 6 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de lotissement "Le Clos des Vignes 3", d'une superficie d'environ 6 ha, comprendra : 43 lots et 4 îlots à usage privatif destinés à des habitations, une voie de desserte, des zones de stationnement et un cheminement piétons, des espaces verts dont une partie dédiée à la gestion des eaux pluviales,

La desserte du lotissement sera assurée par le raccordement sur la Route de Château-Fromage au nord et sur la RD 6 au sud. La partie est du projet sera également desservie par une voirie à créer qui sera raccordée à la Rue des Vignes du lotissement voisin « Le Clos des Vignes 2 ».

Le projet prévoit également de collecter la surverse du bassin de rétention collectant les eaux pluviales du « Le Clos des Vignes 2 » avant rejet dans le réseau communal le long de la RD 6.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer un lotissement dans l'espace interstitiel entre des ensembles déjà bâtis à l'Ouest, au Nord et à l'Est conformément aux Orientations d'aménagement et de programmation du PLU de Bignoux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans le cadre de cette viabilisation, les travaux ci-après seront réalisés :

- Les terrassements généraux nécessaires à la réalisation des voiries, du bassin paysager , des accès des lots et stationnements,
- Les travaux de structure de voirie et de revêtements divers
- La réalisation des travaux pour la gestion des eaux pluviales comprenant bassin paysager de rétention et régulation du débit de fuite.
- La mise en place des réseaux d ' assainissement Eaux Usées et des tabourets de branchements EU des parcelles
- La réalisation du réseau Adduction en eau potable, vannes et citerne aux de branchements
- La réalisation des réseaux Basse Tension y coffrets réseaux et branchements
- La réalisation du génie civil et des infrastructures du réseau Télécommunications
- La réalisation d ' un réseau d ' éclairage et la pose de candélabre
- L'aménagement des espaces verts et les plantations des végétaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation concernera la résidence de 43 lots (+ 4 ilots) les espaces verts attenants et les voiries/stationnements.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Demande d'examen au cas par cas pour la rubrique 39°b) (Code de l'Environnement)

Permis d'aménager (Code de l'Urbanisme)

Dossier Loi sur l'eau déclaratif rubrique 2.1.5.0 (Code de l'Environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette du permis de construire	60 083 m ²
Surface du projet et du bassin versant amont	4 ha (lotissement existant au nord dont les EP seront interceptées par le projet)

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Bignoux (86) – La Lienerie

Section AV, parcelles n° 6, 7p, 17 à 22, 24, 25p, 47, 49, 229, 233, 245 à 247 et 288.

Coordonnées géographiques¹Long. 0°0'27''53"53 Lat. 4°6'35''52"42**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non **4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont celles nommées « Forêt de Moulière » (540003518) et « Bois de Lirec » (540014449) respectivement situées à 430 m au nord (Natura 2000) et 530 m au sud.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bignoux n'est pas concernée par un atlas de zone inondable par débordement du Clain. Cependant, selon la cartographie de l'aléa remontée de nappe, la moitié est du site est située en zone potentiellement sujette aux débordements de nappe (le reste du site est concerné sujet au risque inondation de cave).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bignoux est classée en ZRE eaux superficielles et souterraines (Arrêté du 22 novembre 2010 portant classement en zone de répartition des eaux dans le bassin Loire-Bretagne).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de lotissement est situé dans le périmètre de protection éloignée du captage d'Eau Destinée à la Consommation Humaine (EDCH) de Sarzec et dans le périmètre de protection rapprochée du captage de Charassé.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche se situe à 430 m au nord du projet. Il s'agit de la ZPS n° FR5410014 « Forêt de Moulière, landes du Pinail, Bois du Défens, du Fou et de la Roche de Bran ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement en eau (superficielle ou souterraine) n'est envisagé.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du lotissement nécessitera des terrassements. Les déblais seront réutilisés sur site autant que possible, les éventuels matériaux excédentaires seront collectés et dirigés vers des centres de valorisation adaptés.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Du fait de la superficie du projet, de l'ordre de 6 ha et de l'implantation de celui-ci, enclavé dans une zone urbanisée, aucune incidence négative n'est attendue vis-à-vis des zones Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain, actuellement occupé par une prairie est localisé en zone 1AUh : zone à urbaniser sous forme d'opération d'ensemble
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques recensés sur la commune : - feu de forêt, - mouvements de terrain - phénomènes météorologiques - séisme (zone de sismicité 3) - transport de marchandises dangereuses
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de construction occasionneront le passage d'engins en phase chantier. En phase finale, le trafic sera limité du fait de la nature résidentielle du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les travaux de construction seront source de bruit en phase chantier. En phase finale, les nuisances sonores seront limitées à celles liées au trafic routier du lotissement.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux de construction pourront être la source de vibrations en phase chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet sera source d'émission lumineuse : logements, éclairage public, voies de circulation.</p>
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé à proximité d'une zone urbanisée source d'émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets ponctuels de gaz et de poussières en phase chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront gérées sur place via un bassin de rétention (tampon) avant rejet dans le réseau public communal le long de la RD 6.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées générées par le projet en phase finale seront collectées par un réseau de type séparatif qui sera connecté au collecteur public du secteur.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les éventuels déblais issus des travaux de terrassement seront évacués et valorisés en filière adaptée.</p> <p>En phase finale, la collecte des déchets ménagers sera assurée par Grand Poitiers Communauté Urbaine.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement les terrains concernés par le projet sont occupés par une prairie agricole. Le terrain projet est situé en zone zone 1AUh (zone à urbaniser sous forme d'opération d'ensemble) du PLU de Bignoux

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les eaux pluviales des espaces publics seront gérées au sein des espaces verts de part et d'autre de la voirie.

Les eaux pluviales des parcelles privées seront gérées sur place, conformément aux recommandations de Grand Poitiers avec une surverse en aérien vers le domaine public.

Le bassin de rétention non étanche sera aménagé dans les espaces verts publics pour gérer les eaux pluviales de l'espace public et des lots/ ilots.

Ces ouvrages seront dimensionnés conformément aux exigences du PLU (60 mm/h) avec un débit de fuite assuré par un régulateur de type Vortex réglé à 3 l/s/ha .

Le débit de fuite se raccordera dans le fossé existant en aval du futur bassin.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du projet et de son environnement, il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

En effet, le site est enclavé dans une zone urbanisée. Les effets négatifs potentiels du projet sur l'environnement pourraient être liés à l'imperméabilisation du sol et à la gestion des eaux pluviales. Or, le projet fera l'objet d'une déclaration au titre de la Loi sur l'Eau qui conduira à mettre en place les dispositifs de gestion des eaux pluviales rendus nécessaires.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7_ Cartographie de l'aléa remontée de nappe

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

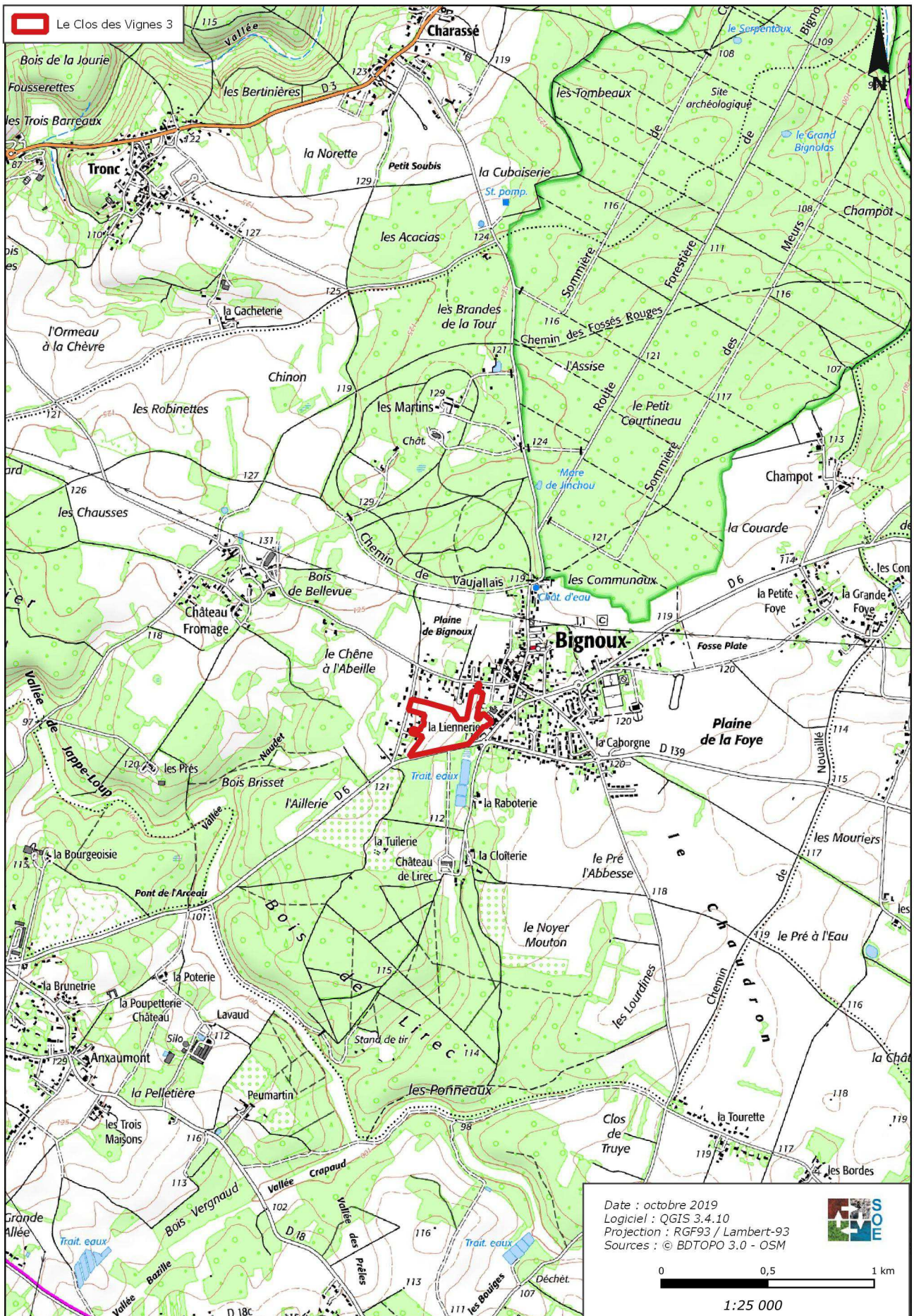
Fait à Saint-Benoit

le, 21.03.2022

Signature

 **LES LOGES
TERRAINS** SARL au capital de 10.000 €
AMÉNAGEMENT FINANCIER
4 rue du Pré Medard - 86280 SAINT BENOIT
Tél. 05 49 18 61 13 - Mail: lesloges.terrains@claimo.fr
www.les-loges-terrains.fr
Siret 753 017 524 00020 - NAF 4130A - FR87 753 017 524

Carte de situation



DEPARTEMENT DE LA VIENNE COMMUNE DE BIGNOUX LOTISSEMENT « LE CLOS DES VIGNES 3 »

DEMANDE CAS PAR CAS - ANNEXE 3
Photographies datées de la zone d'implantation

Maitre d'ouvrage :



GROUPE hexaôm

SARL LES LOGES TERRAINS

86280 SAINT BENOIT

Tel : 05 49 18 61 13

lesloges.terrains@claimo.fr

TABLE DES MATIERES

1	ANGLE DE VUE	2
2	PHOTOGRAPHIES	3

1 ANGLE DE VUE



Angles de vue des photographies du lotissement « Le Clos des Vignes 3 »

2 PHOTOGRAPHIES PRISES LE 28.10.2021 par JF PERDREAU



Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4



Photo n°5



Photo n°6




Photo n°7



Photo n°8



Photo n°9



LEGENDE

- Limite de lotissement
- Chaussée en enrobé
- Bande résine sur enrobé
- Aire de présentation des OM et TRI en béton balayé + claustra périphérique
- Stationnements et trottoirs en grès calcaire renforcé
- Cheminement doux en stabilisé calcaire
- Stationnements perméables
- Espaces verts
- Plantations arbustives et vivaces
- Bordures Béton Type T1 et CR1
- Arbre et arbuste à planter
- Courbes de niveau terrain naturel
- Altitude terrain naturel
- Altitude Projet
- Réseau Eaux Pluviales existant
- Réseau Eaux Pluviales à créer
- Regards et Avaloirs EP à créer
- Tabouret de branchement EP à créer
- Réseau Unitaire existant
- Réseau Eaux Usées existant
- Réseau Eaux Usées à créer
- Regards de visite EU à créer
- Tabouret de branchement EU à créer
- Réseau Adduction Eau existant
- Poteau Incendie existant / à poser
- Réseau Eau Potable à créer
- Citerneau Eau potable à poser
- Réseau Moyenne Tension existant
- Réseau Basse Tension existant
- Réseau Basse Tension à créer
- Coffret Basse Tension à poser
- Réseau Eclairage Public à créer
- Réseau Eclairage Public à poser
- Candélabre à Poser
- Réseau Télécom existant
- Réseau Fibre optique existant
- Réseau Télécom à créer
- Chambre de tirage Télécom à poser
- Regard de branchement Télécom à poser
- Réseau Gaz existant

Département de la Vienne
Commune de Bignoux

Aménagement du lotissement
"LE CLOS DES VIGNES 3"

Maître d'Ouvrage
LES LOGES TERRAINS
 LES LOGES TERRAINS
 41, Rue du Prieuré
 85200 SAINT-BENOIT
 Tél. : 05 49 38 61 13
 Email : lesloges@lesloges.com

PLAN DES TRAVAUX PA8

Architecte
A FAHIER ARCHITECTURE
 41, Avenue Général De Gaulle
 49170 ORVAULT
 Tél. : 06 28 19 88 02
 Email : ahahier@gmail.com

Phase : PA
 Date d'impression : 10 janvier 2022
 Echelle : 1/500
 Format : JIF

Maître d'Ouvre - V.R.D
plan urba SERVICES
 Bureau d'études VRD
 4, Rue du Prieuré
 85200 SAINT-BENOIT
 Tél. : 05 49 38 61 13
 Email : plan-urba@servicesvr.com

Modif.	Date	Établi par	Vérifié par	Nature de la modification

Aménagement du lotissement "LE CLOS DES VIGNES 3"



Maître d'Oeuvre - V.R.D

Architecte

Dossier : N°19007

PHOTOGRAPHIES PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Echelle: 1/1500



PLAN URBA SERVICES Bureau d'études VRD

4, Rue du Pré Médard
86280 SAINT BENOIT
Tél : 05.49.51.56.12
Email : plan.urbaservices@claimo.fr



A FAHIER ARCHITECTURE

41, Avenue Général De Gaulle
44700 ORVAULT
Tél : 06.26.15.86.02
Email : afahier@hotmail.com

Phase : PA

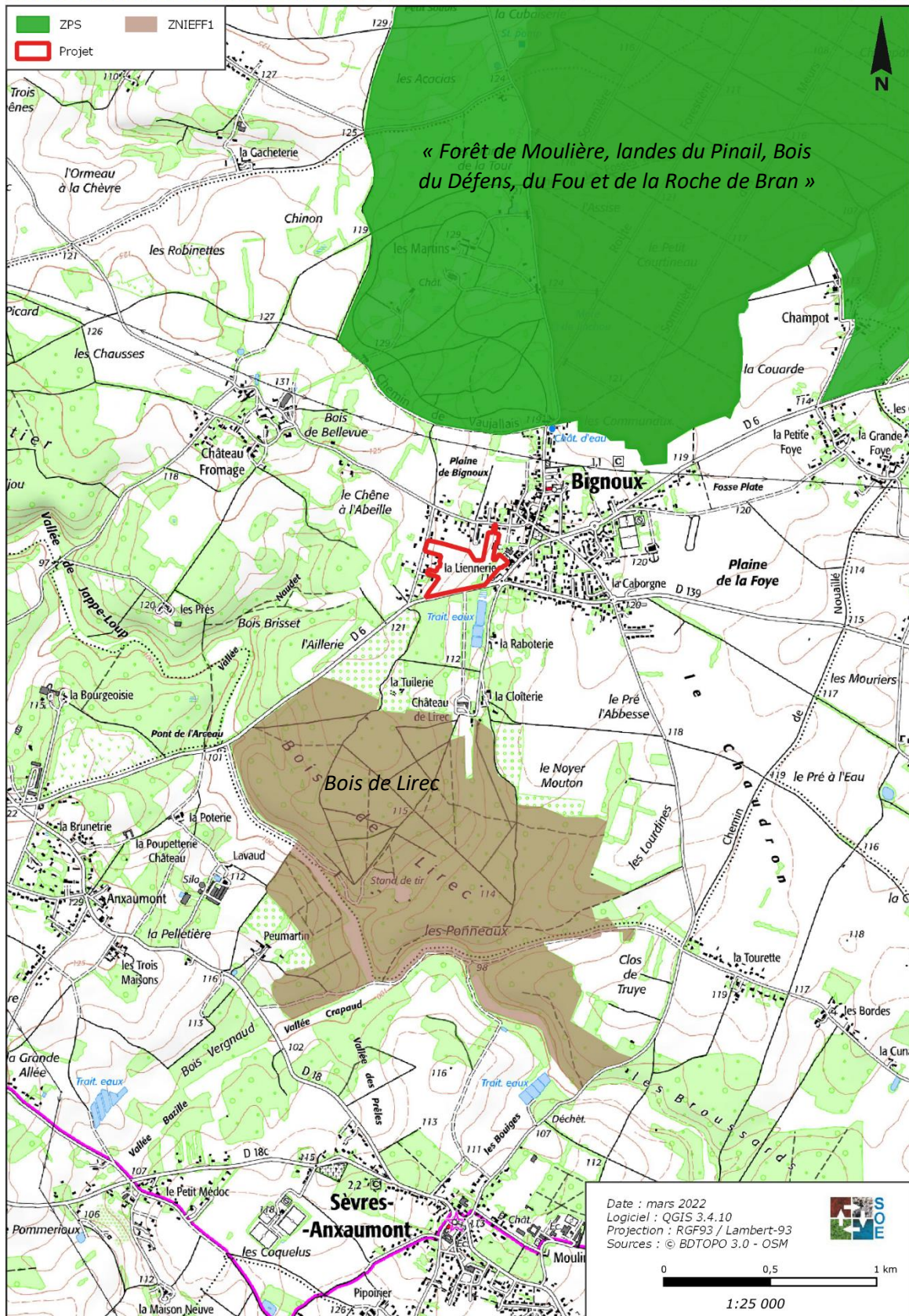
Nom du fichier : PA-CLOS DES VIGNES3 pour casparcas.dwg

Annexe 5

Format : A3

Date : 10 janvier 2022

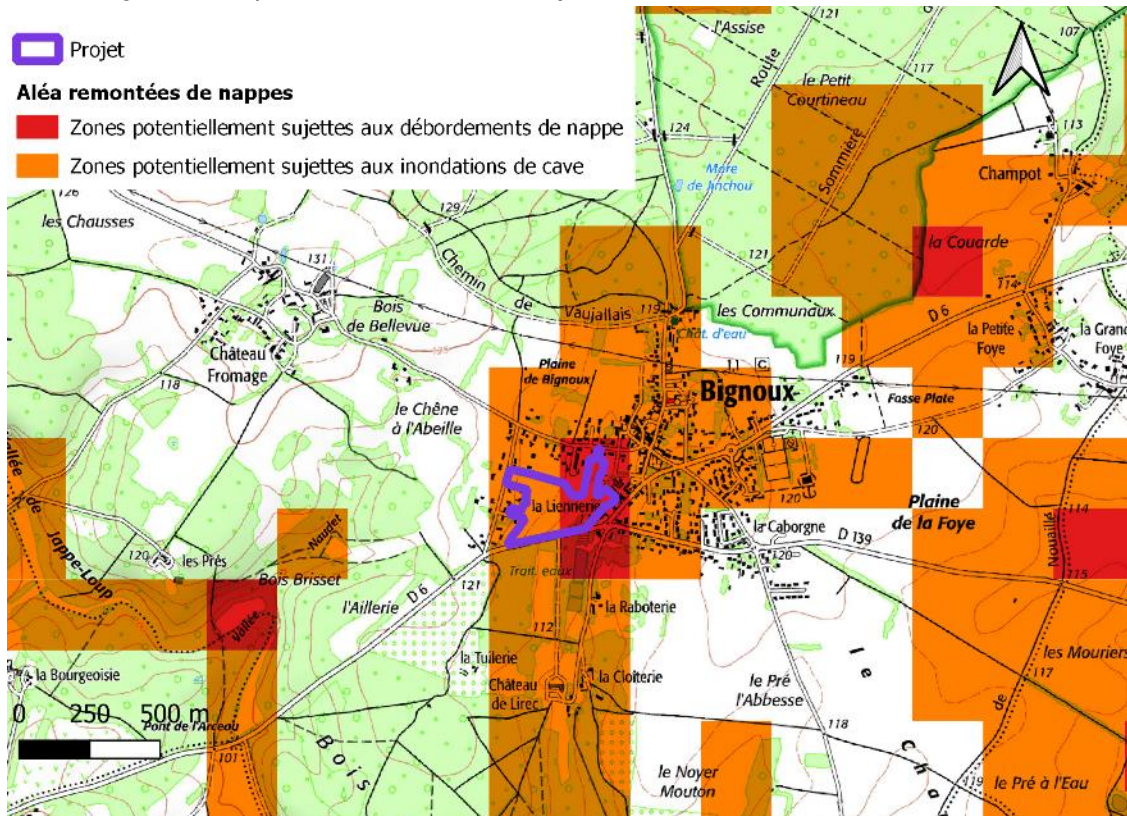
Zongaes environnementaux



Zone inondable et sensibilité aux remontées de nappe

La commune de Bignoux n'est pas concernée par un atlas de zone inondable par débordement du Clain.

Cependant, selon la cartographie de l'aléa remontée de nappe, la moitié est du site est située en zone potentiellement sujette aux débordements de nappe (le reste du site est concerné sujet au risque inondation de cave).



Aléa remontée de nappe (source : BRGM)

Une zone est dite « **sensible aux remontées de nappes** » lorsque les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du battement de la nappe, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.